

Informations de base**2019/2606(RSP)**

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 106: autorisation pour certaines utilisations du phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP) en vertu du règlement (CE) n° du Parlement européen et du Conseil (Grupa Azoty Zakłady Azotowe Kędzierzyn S.A.)

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée

Informations techniques**Référence de la procédure**

2019/2606(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur acte ou compétences d'exécution

Base juridique

Règlement du Parlement EP 115-p2-3

État de la procédure

Procédure terminée

Dossier de la commission

ENVI/8/15679